

2022 - Dixième édition

Règlement

1. Le Concours	4
2. Conditions générales d'admission	4
3. Modalités et délais d'inscription	4
3.1 Presentation des quatuors candidats : informations et documents requis	
4. Procédure de sélection et d'admission	6
4.1 Preselection	
5. Épreuves du Concours	7
5.1 ENREGISTREMENT DES CANDIDATS SUR LE LIEU DU CONCOURS	
5.2 LIEU DES EPREUVES	
5.4 Proclamation des resultats	
6. Répertoire des épreuves	8
6.1 REPERTOIRE DE CHAQUE EPREUVE	
6.2 ÉDITIONS ET DUREE D'EXECUTION	8
7. Dotation, remise des Prix et engagement des lauréats	9
7.1 Dotation des prix	
7.3 CESSION DES DROITS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE	
7.4 Priorite de la tournee du laureat sur ses autres engagements	
7.5 Proclamation des laureats	
7.6 INVITATION DE QUATUORS DEMI-FINALISTES AU PROGRAMME DE MASTERCLASSES	
7.7 Invitation a se produire : quatuors non admis en finale	
8. Jury	11
8.1 COMPOSITION DU JURY	11
8.2 Modalites de deliberation et de vote du jury	
8.3 Duree d'exercice du jury	
8.4 Assistance du jury	12

9. Présélection des participants	12
10. Frais de séjour et de déplacement des candidats	12
11. Compétence légale	13
12. Organisation	13
ANNEXE 1. Calendrier général de l'édition 2022	14
ANNEXE 2 - Composition du jury et du comité de présélec	tion de
l'édition 2022	14
ANNEXE 3 - Répertoire de l'édition 2022	15
ANNEXE 4 - Liste des pays du continent Européen	17

1. Le Concours

Du 9 au 15 mai 2022 l'association Quatuors à Bordeaux organise la dixième édition de Vibre ! Concours International de Quatuor à Cordes de Bordeaux.

Créé en 1999 par le violoncelliste Alain Meunier et Bernard Lummeaux, le concours s'est établi comme une référence internationale dans le paysage de la musique de chambre.

Depuis 2020, le Quatuor Modigliani s'en est vu confier la direction artistique et Julien Kieffer, la direction générale.

2. Conditions générales d'admission

Le Concours est ouvert aux quatuors à cordes de toutes les nationalités.

Chaque membre des quatuors candidats doit avoir moins de 35 ans et la somme des âges des quatre membres de chaque quatuor ne doit pas dépasser 128 ans à la date du 14 mai 2022 (inclus).

3. Modalités et délais d'inscription

3.1. Présentation des quatuors candidats : informations et documents requis

L'inscription au concours se réalise uniquement en ligne et exige pour être réputée complète de :

- a) Remplir le formulaire d'inscription en ligne en suivant le lien : https://forms.gle/nC4C5zV3wSa6edjx7
- b) Déposer, pour chaque quatuor, les documents et les éléments au moyen du formulaire d'inscription, à savoir :
 - Une copie de pièce d'identité de chaque membre du quatuor (carte nationale d'identité ou passeport)
 - Une biographie présentant le quatuor, ses projets passés et futurs et incluant des éléments biographiques concernant les membres qui le constituent

- 3 photographies récentes en HD (300 dpi) du quatuor (formats horizontal et vertical)
- 2 lettres de recommandation du quatuor spécifiquement rédigées après le 15/05/2021 en vue du Concours par deux personnalités reconnues du monde de la musique
- Si le quatuor candidat est engagé auprès d'agents par un contrat de représentation exclusive (France et international) ou d'organisations similaires ou s'il a conclu un contrat d'exclusivité avec un label phonographique: un courrier de ces derniers indiquant qu'ils consentent à ce que le quatuor respecte toutes les obligations dérivant de sa participation au Concours, en particulier celles spécifiées à l'art. 7.

3.2. Présélection des quatuors candidats : documents requis et note technique

- 2 fichiers vidéo enregistrés en qualité professionnelle, réalisés après le 15 mai 2021 avec une caméra fixe et sans interruption, y compris entre les mouvements d'une même pièce, non éditée ni altérée en aucune manière (sous peine d'exclusion), présentant le répertoire suivant :
 - Franz Schubert, Quatuor en ut mineur, D. 703 « Quartettsatz », sans la première reprise
 - une œuvre au choix, interprétée dans son intégralité, dont la durée est comprise entre 20 et 30 minutes
- 2 fichiers audio issus des mêmes enregistrements que les fichiers vidéo dans la meilleure qualité possible (au minimum fichier audio WAV ou 320 MP3)

Note au sujet des fichiers vidéo et audio de présélection :

- une seule caméra en plan fixe doit être utilisée
- aucune restriction n'est imposée aux candidats quant à la position ou au nombre de micros utilisés pour réaliser l'enregistrement.
- les fichiers vidéo et audio doivent être de qualité professionnelle et ne comporter ni montage ni coupure d'aucune sorte
- les fichiers vidéo comme les fichiers audio doivent constituer une prise complète de la même interprétation de chaque œuvre
- tout fichier audio soumis dans un format différent de WAV ou 320MP3 ne sera pas accepté
- l'enregistrement video / audio ne doit pas avoir été réalisé en présence de public, en concert ou toute autre circonstance

susceptible de générer des bruits parasites détériorant la qualité d'enregistrement

Le formulaire d'inscription et les éléments listés ci-dessus devront être dûment complétés et déposés sur la plateforme, au plus tard le Vendredi 4 février 2022 à 00h00.

Toute candidature incomplète ou déposée hors délai sera invalidée d'office.

Les éléments de présélection ne seront pas restitués aux candidats.

4. Procédure de sélection et d'admission

4.1. Présélection

Au terme d'une phase de présélection, le comité de présélection du concours annoncera les noms des quatuors admis à concourir dont le nombre maximum est fixé à 10 (dix).

Le Comité de présélection évaluera les candidats à son entière discrétion, en s'appuyant sur les éléments requis lors de l'inscription. Il sera souverain dans le choix des candidats appelés à concourir.

La décision du Comité de présélection sera transmise aux candidats par email avant le 19 février 2022.

4.2. Frais d'inscription

Les quatuors admis devront verser des frais d'inscription de 150,00 € (cent cinquante euros) à l'attention de l'association organisatrice au plus tard le 1er Mars 2022, sur le compte bancaire suivant :

Association Quatuors à Bordeaux

Domiciliation: SG Bordeaux Entreprises (00425) - 28 CRS de l'Intendance -

33000

IBAN: FR76 3000 3003 7000 0372 7831 081

BIC: SOGEFRPP

Le virement sera uniquement effectué en euros, et l'intitulé du virement devra comporter le nom du quatuor concerné.

La preuve de virement sera à adresser par email à :

concours@quatuorsabordeaux.com

5. Épreuves du Concours

5.1. Enregistrement des candidats sur le lieu du concours

Tous les membres de chaque quatuor doivent se présenter au bureau de l'association Quatuor à Bordeaux le dimanche 8 mai 2022 entre 10 heures et 18 heures, munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

5.2. Lieu des épreuves

Toutes les épreuves se dérouleront à l'Auditorium de l'Opéra National de Bordeaux - Salle Henri Dutilleux 9-13 cours Georges Clémenceau, 33000 Bordeaux.

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public, avec entrée libre. Le Gala des Finalistes donnera lieu à une billetterie payante.

L'ordre de passage des quatuors au cours des épreuves se fera par ordre alphabétique (nom du quatuor). La lettre de référence fera l'objet d'un tirage au sort rendu public sur le site web du Concours.

Le calendrier détaillé des épreuves sera arrêté par l'équipe de Quatuors à Bordeaux, en accord avec le jury et sera envoyé par e-mail aux quatuors sélectionnés et rendu public sur le site www.quatuorsabordeaux.com

5.3. Calendrier des épreuves

Voir Annexe 1

5.4. Proclamation des résultats

Après la demi-finale - le vendredi 13 mai 2022 - les 3 quatuors admis à concourir en finale seront annoncés par le jury, à l'issue de sa délibération.

Les résultats de la finale - programmée le samedi 14 mai 2022 - seront officiellement proclamés le soir même, après délibération du jury.

Les trois quatuors finalistes se produiront le dimanche 15 mai 2022, à l'occasion d'un concert conclusif de Gala des Finalistes

6. Répertoire des épreuves

6.1. Répertoire de chaque épreuve

Présélection

- Schubert, Quatuor en ut mineur, D. 703 « Quartettsatz », sans la première reprise
- Une œuvre au choix, interprétée dans son intégralité, dont la durée est comprise entre 20 et 30 minutes

1er tour (9 et 10 mai 2022):

- Schubert : Quatuor en ut mineur, D. 703 « Quartettsatz », sans la première reprise
- Le 1er mouvement d'un quatuor de Haydn parmi la liste (Annexe 3) :
- Un quatuor choisi parmi Liste A ou Liste B (Annexe 3) pour le premier tour avec inversement pour la demi-finale.

Demi-finale (12 et 13 mai 2022):

- Mozart: Quintette avec clarinette K 581 avec Nicolas Baldeyrou.
- Un quatuor choisi parmi Liste A ou Liste B (Annexe 3) selon le choix du premier tour.

Finale (14 mai 2022):

- Œuvre imposée : Kaija Saariaho « Terra Memoria », 2007
- Une pièce libre au choix de devant pas excéder 15 minutes.
- Un quatuor imposé de Beethoven ou Schubert parmi la liste (Annexe
 3)

6.2. Éditions et durée d'exécution

Il est recommandé d'utiliser des éditions conformes au texte original. Les temps d'exécution prévus pour chaque morceau choisi devront être indiqués sur le formulaire d'inscription.

L'ordre dans lequel les œuvres seront interprétées pour chaque épreuve est laissé au choix du quatuor candidat et devra figurer sur le formulaire d'inscription.

Sauf mention dans le règlement, l'exécution des reprises est laissée au choix du quatuor qui devra spécifier ce choix sur le formulaire d'inscription.

7. Dotation, remise des prix et engagement des lauréats

7.1. Dotation des prix

Premier Grand Prix

- Une somme de 20 000€
- Un quatuor d'archets réalisé par Edwin Clément, Meilleur Ouvrier de France (valorisé à hauteur de 35000 €)
- L'enregistrement d'un album produit par le label Mirare (distribution Pias/Harmonia Mundi)
- Une tournée internationale sur deux ans, coordonnée par CLB Management en collaboration locales avec Reiko Tanaka (Japon), Isabella Bertoni (Italie), Claudia Fehlandt-Köster (Allemagne-Autriche-Suisse), Marie-Catherine Lapointe (Canada)
- Prix Henle Urtext (partitions)

Deuxième prix

- Une somme de 10 000€
- Quatre étuis d'instruments haut de gamme, offerts par BAM Cases (valorisés à hauteur de 3400 €)
- Prix ProQuartet : Invitation à un programme de masterclasses au choix du lauréat (comprend les frais pédagogiques, les frais d'hébergement et un forfait de transport) et à un concert de la saison de ProQuartet
- Prix Henle Urtext (partitions)

Troisième prix

- Une somme de 5 000€
- Une invitation du quatuor à l'Académie Ravel de Saint-Jean de Luz/Ciboure (comprend les frais pédagogiques et les frais d'hébergement)
- Prix Henle Urtext (partitions)

Prix de l'œuvre contemporaine

Une somme de 2 000€

Prix du jeune public (non attribué par le jury)

Une somme de 1 000€

Prix du public (attribué par le public de la finale)

Les prix sont remis bruts de toutes les éventuelles retenues fiscales liées à la situation particulière des lauréats.

7.2. Non-attribution et ex-aequo

Au terme de ses délibérations, le jury est libre de laisser un ou plusieurs prix non-attribués.

Le Premier Grand Prix est indivisible et ne peut pas être attribué ex-aequo. Dans le cas où le Premier Grand Prix demeurerait non attribué, le Deuxième Prix peut être attribué ex-aequo entre deux finalistes au maximum. Le Troisième Prix peut être attribué ex-aequo entre deux finalistes au maximum.

Les autres prix sont indivisibles et ne peuvent pas être attribués ex-aeguo.

7.3. Cession des droits de captation audiovisuelle

Tous les droits relatifs aux enregistrements audio et vidéo et aux retransmissions radiophoniques, télévisées et internet (y compris les droits de diffusion et de reproduction sur tout support présent et futur, ainsi que tous les droits de reproduction photographique) de toutes les épreuves du Concours appartiennent à l'association Quatuors à Bordeaux, organisatrice du concours, sans aucune rémunération ou contrepartie.

7.4. Priorité de la tournée du lauréat sur ses autres engagements

Le quatuor lauréat du Premier Grand Prix s'engage à respecter les accords conclus avec l'agence partenaire du concours qui organise la tournée de concerts sauf accords contraires convenus avec l'agence organisatrice et l'éventuel représentant du quatuor gagnant.

Ces accords prévaudront sur les autres engagements éventuellement pris antérieurement par le quatuor directement, ou par l'agence qui le représente le cas échéant.

Cet accord court sur une période de 2 ans à compter de la saison suivant l'édition du concours (ex. de septembre 2022 à septembre 2024 pour l'édition 2022).

Cet accord s'étend aux territoires suivants : France, Grande Bretagne, Allemagne, Autriche, Hongrie, Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Portugal, Italie, Japon, Canada

7.5. Proclamation des lauréats

La proclamation des gagnants et la remise des prix auront lieu à l'issue du concert de Gala des Finalistes.

Pour communiquer le résultat du concours, quel qu'en soit le moyen, les lauréats seront tenus de spécifier le prix obtenu afin de respecter les décisions officielles du jury.

7.6. Invitation de quatuors demi-finalistes au programme de masterclasses

Le jury se réserve le droit d'offrir, à un maximum de deux quatuors non admis en finale, la possibilité de participer au programme de masterclasses pour les jeunes quatuors à cordes au cours du Festival Vibre! en mai 2023

7.7. Invitation à se produire : quatuors non admis en finale

Dans le cadre de la programmation de concerts présentée en marge des épreuves du concours, tous les quatuors non admis en finale sont susceptibles de se voir proposer de se produire pour un concert à Bordeaux ou dans ses environs (engagements rémunérés).

7.8. Dotation Henle

Chaque participant au concours se verra offrir un bon pour le "Henle Library App" pour chaque participant d'une valeur de 50,00 Euros chacun (crédits gratuits).

8. Jury

8.1. Composition du Jury

Proposé par les directeurs artistiques, le jury est composé de 7 membres, dont le Président.

Le jury ne peut être constitué de personnes ayant un lien de parenté ou d'affinité avec un ou plusieurs concurrents.

Chaque juré devra remettre une déclaration concernant sa situation personnelle vis-à-vis des concurrents sur un formulaire spécifique qui sera fourni par l'association Quatuors à Bordeaux

L'association Quatuor à Bordeaux se réserve le droit de remplacer les membres du jury qui auraient un empêchement à exercer leur fonction telle que prévue, pour un motif justifié par une urgence.

(Composition 2022 : cf. Annexe 2)

8.2. Modalités de délibération et de vote du jury

L'association Quatuors à Bordeaux est responsable du règlement s'appliquant aux modalités de délibération et de vote du jury.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

8.3. Durée d'exercice du jury

Le jury prendra ses fonctions le 9 mai 2022 et est considéré dissous à l'issue de la proclamation des résultats de chaque édition du concours.

8.4. Assistance du jury

Le directeur de Quatuors à Bordeaux peut assister, sans droit de vote, aux travaux du jury.

La coordination opérationnelle et l'archivage des travaux du jury sont assurés par l'équipe de Quatuors à Bordeaux.

9. Présélection des participants

L'équipe de l'association Quatuor à Bordeaux reçoit et traite les candidatures à la présélection et s'assure qu'elles remplissent toutes les conditions requises (complétude des informations et documents fournis, respect des échéances, respect des prérequis techniques et du répertoire).

La direction artistique du concours désigne un comité de présélection composé de trois membres (dont aucun n'est membre du jury).

Le comité de présélection a la responsabilité d'évaluer les éléments présentés par les candidats afin de solliciter leur admission à concourir.

(Composition 2022 : cf. Annexe 2)

10. Frais de séjour et de déplacement des candidats

L'association Quatuors à Bordeaux, organisatrice du concours, prendra en charge les frais d'hébergement des quatuors admis à partir du 8 mai 2022 jusqu'à 15 mai 2022 inclus.

L'association contribuera à la prise en charge des frais de déplacement des quatuors candidats, sur le principe d'un remboursement sur présentation de justificatifs à hauteur de :

- 500 € maximum par quatuor (extra-seat violoncelle compris) devant voyager depuis un pays du continent Européen (liste annexe 4).
- 1000 € maximum par quatuor (extra-seat violoncelle compris) devant voyager depuis un pays n'appartenant pas à la liste des pays du continent Européen (liste annexe 4).

11. Compétence légale

- a) Le règlement du Concours existe en deux langues (anglais et français) étant toutefois entendu que seul le texte en français a valeur de base légale.
- b) L'association Quatuor à Bordeaux se réserve le droit, dans tous les cas et à son entière discrétion, de décider d'annuler le Concours et de prendre toute décision afférente au déroulement des épreuves du Concours et à la participation des concurrents.
- c) Un quatuor candidat retenu au terme de la présélection qui ne pourrait pas concourir à l'intégralité des épreuves dans la formation enregistrée (remplacement d'un de ses membres) à son inscription sera disqualifié.
- d) En cas d'éventuel litige d'ordre juridique, la compétence est attribuée aux tribunaux de Bordeaux.

12. Organisation

L'organisation du concours est prise en charge par l'Association Quatuors à Bordeaux :

Association Quatuors à Bordeaux

Association loi de 1901

N° de SIRET: 422 438 275 00014

Siège social : 71 rue de Saint-Genès, 33000 Bordeaux (France)

Bureau: 71 rue de Saint-Genès - 33000 Bordeaux

Direction artistique - Quatuor Modigliani

Amaury COEYTAUX, Loïc RIO, Laurent MARFAING, François KIEFFER

Direction générale - Julien KIEFFER,

Déléguée générale - Chantal MARTIN-PARDIGON Assistante de production : Manon HOUDAYER

Conseil d'administration de l'association Quatuors à Bordeaux :

Co – Présidente : Élisabeth VIGNÉ Co – Président : François HENROT

Vice-Présidents : Jean François MOUEIX et Antoine TCHEKHOFF

Secrétaire Général : Bernard LUMMEAUX

Trésorier : Charles CHEVALLIER

Membres: Pierre-Marie CHAUVIN, Thierry FOUQUET, Alain MEUNIER, Alain

PICHON et Daniel PICOTIN

ANNEXE 1 - Calendrier général de l'édition 2022

Lundi 9 et mardi 10 mai 2022

• 1er tour

Mercredi 11 mai 2022

- Répétitions pour la demi-finale
- · Concert des directeurs artistiques

Jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022

- Demi-finale
- Concert du Jury

Samedi 14 mai 2022

Finale

Dimanche 15 mai 2022

Concert de Gala des Finalistes

ANNEXE 2 - Composition du jury et du comité de présélection de l'édition 2022

Président du jury :

Martin Beaver, violoniste (ex Quatuor de Tokyo)

Jurés:

- Veronika Hagen, violoniste (Quatuor Hagen)
- Ori Kam, altiste (Quatuor Jerusalem)
- Momo Kodama, pianiste
- Antoine Lederlin, violoncelliste (Quatuor Belcea)
- Gabriel Le Magadure, violoniste (Quatuor Ebène)
- Kaija Saariaho, compositrice

Comité de présélection :

- Amaury Coeytaux (Quatuor Modigliani)
- Guillaume Sutre, violoniste (ex Quatuor Ysaye)
- Tanja Tetzlaff, violoncelliste soliste et chambriste

ANNEXE 3 - Répertoire de l'édition 2022

Voici le détail des listes d'œuvres imposées citées à l'Article. 6 du présent règlement :

1er tour (9 et 10 mai 2022)

- 1er mouvement d'un quatuor de Haydn parmi la liste (sans la première reprise) :
 - Quatuor op76.1 premier mouvement Allegro con spirito
 - o Quatuor op76.2: premier mouvement Allegro
 - o Quatuor op76.3 : premier mouvement Allegro
 - Quatuor op76.4: premier mouvement allegro con spirito
 - o Quatuor op76.5: premier mouvement Allegretto
 - o Quatuor op76.6: premier mouvement Allegretto
 - o Quatuor op77.1 : premier mouvement Allegro moderato
 - Quatuor op77.2: premier mouvement Allegro moderato

Finale (14 mai 2022)

- Un quatuor imposé de Beethoven ou Schubert parmi la liste :
 - Beethoven : Quatuor op59.1
 - o Beethoven: Quatuor op 59.2
 - o Beethoven: Quatuor op 59.3
 - o Schubert: Quatuor D804 « Rosamunde »
 - o Schubert: Quatuor D810 « La jeune jeune fille et la mort »
 - Schubert : Quatuor D 887

Quatuors Liste A:

- Beethoven : Quatuor op74
- o Beethoven: Quatuor op 95
- Borodine : Quatuor n°1
- Borodine : Ouatuor n°2
- Brahms: Quatuor op51.1
- o Brahms: Quatuor op51.2
- o Brahms: Quatuor op67
- Dvořák: Quatuor en la bémol majeur op105
- Dvořák: Quatuor en sol majeur op106
- o Franck: Quatuor en ré mineur
- o Grieg: Quatuor op27
- o Mendelssohn: Quatuor op12
- Mendelssohn: Quatuor op13
- Mendelssohn: Quatuor op44.1
- o Mendelssohn: Quatuor op44.2
- o Mendelssohn: Quatuor op44.3
- o Mendelssohn : Quatuor op80
- Schumann : Quatuor op41.1
- Schumann : Quatuor 41.2
- Schumann : Quatuor 41.3
- Sibelius : Quatuor op56 « Voces intimae »
- o Smetana: Quatuor n°1 « De ma Vie »
- Smetana : Quatuor n°2 en ré mineur
- Tchaikovski: Quatuor op11
- o Tchaikovski: Quatuor op22
- Tchaikovski: Quatuor op30
- Verdi : Quatuor en mi mineur

Quatuors Liste B:

- Bartók: Quatuor n°2 Sz.67
- Bartók : Quatuor n°3 Sz.85
- Bartók : Quatuor n°4 Sz.91
- Bartók : Quatuor n°5 Sz.102
- Bartók: Quatuor n°6 Sz.114
- Berg: Quatuor op3
- Berg : Suite lyrique
- o Britten: Quatuor n°1 op25
- o Britten: Quatuor n°2 op36
- o Britten: Quatuor n°3 op94
- Debussy: Quatuor en sol mineur op10
- o Dutilleux: Quatuor Ainsi la nuit
- Janáček: Quatuor n°1
- Janáček: Quatuor n°2
- Ligeti: Quatuor n°1
- Ligeti : Quatuor n°2

Ravel: Quatuor en fa
 Schönberg: Quatuor op7
 Schönberg: Quatuor op30
 Schönberg: Quatuor op37

ANNEXE 4 - Liste des pays du continent Européen

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie–Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine